



Commune de TOSTAT

## Procès-Verbal Conseil Municipal 14 octobre 2019

### **C.R. n°57**

L'an deux mille dix-neuf, le 14 octobre à vingt heures,  
Le Conseil Municipal de la commune, légalement convoqué le 6 octobre 2019, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. LUSSAN, Maire.

**Etaient présents** : M.M. LUSSAN - MORA - SOULES - MALLET - GARCIA - PELAEZ - TORRES - Mme FISCHER

Formant la majorité des membres en exercice.

**Absents excusés** : M. MARTIGNIER - Mme SARNIGUET

Mme FISCHER a été désignée comme secrétaire.

M. le Maire accueille l'ensemble des élus présents et ouvre la séance en rappelant l'ordre du jour :

- 1) Procès-verbal CM N°56 du 9 septembre 2019,
- 2) Point travaux salle des fêtes (réunion chantier du 8 octobre 2019),
- 3) Réception et ouverture cantine scolaire,
- 4) Débat sur le PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durables),
- 5) Point sur le PLUI réunion COPIL le 9 octobre,
- 6) Terrain indivision SAVE (nouveau bornage cadastral),
- 7) Point Forêt communale et devenir ONF,
- 8) Compte rendu visite Jérôme BONNECARRERE responsable Agence Routes Conseil Départemental à Maubourguet
- 9) Demande subvention Conseil Régional (travaux complémentaires salle des fêtes)
- 10) Réorganisation services des finances publiques,
- 11) Prise en charge parcelle N°61 (emprise chapelle).

12) Questions diverses

- Travaux réalisés (point lumineux arrêt bus, réfection toiture cimetière)
- Réfection cuisine cantine (Hervé, Bruno, Yves, Thierry DUCLOS)

### **1) Approbation PV du 9 août 2019**

M. le Maire rappelle les points abordés lors de la séance du 9 septembre et demande, à l'ensemble du conseil municipal, les remarques éventuelles qu'il aurait à formuler sur le procès-verbal correspondant qui leur a été transmis par courrier électronique ou postal.

Aucune remarque n'étant émise, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité, le procès-verbal du conseil municipal du 9 septembre 2019.

## **2) Travaux salle des fêtes**

Les travaux de rénovation de la salle des fêtes sont en cours, une réunion de chantier a lieu le mardi après-midi en présence de l'architecte, des artisans et des élus.

## **3) Réception et ouverture cantine**

La cantine sera réceptionnée le 15 octobre.

Le mobilier sera mis en place par le personnel de la CCAM semaine 43.

La cantine sera opérationnelle pour la rentrée des vacances scolaires du 4 novembre.

## **4) Débat sur le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD)**

La loi prévoit que les orientations générales du PADD fassent l'objet d'un débat au sein de chaque conseil municipal.

La CCAM demande aux conseils municipaux de présenter un PV de synthèse du PADD sur le territoire, pour notre commune il a été réalisé lors de l'élaboration de la carte communale en 2010, nous avons envisagé 530 habitants en 2020, nous sommes 536 au dernier recensement.

Sur l'ensemble du territoire, nous devons poser des principes intercommunaux, en tenant compte des objectifs sur l'habitat, l'économie, les déplacements, etc., retenus et quantifiés par la CCAM ; puis les affiner par commune.

Il définit les orientations générales des politiques d'aménagement, d'équipement, de protection des espaces naturels, agricoles et forestiers et de leur préservation.

Les orientations générales concernent l'habitat, les transports et les déplacements, les réseaux d'énergie, le développement économique et les loisirs.

Il fixe des objectifs chiffrés de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain.

Il doit prendre en compte les spécificités des anciennes communes, notamment paysagères, patrimoniales et environnementales et des documents d'urbanisme existant.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le PADD du PLUI de la Communauté de Communes Adour Madiran et émet des réserves sur la réduction des surfaces constructibles par rapport à la Carte Communale actuellement en cours sur le territoire de la commune.

## **5) Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI)**

Le 22 octobre le bureau d'études recevra les communes pour étudier les remarques éventuelles faites sur le projet de zonage du PLUI. Les 72 communes seront reçues individuellement.

La Préfecture a signifié que les remarques des communes devront être fondées, car dans l'avenir il y aura de nouvelles normes qui seront plus contraignantes.

## **6) Terrain SAVE**

La famille SAVE a émis des réserves sur la propriété du chemin d'accès à l'école car ce terrain est toujours référencé sur la matrice cadastrale propriété de M. SAVE Henri.

Un état des lieux a été fait en présence de M.M. Michèle GENTON, Bernard SAVE, Jean-Claude DUBOSC, M. LEFEUVRE Technicien du Cadastre et le maire.

M. LEFEUVRE a exposé à la famille SAVE que ce terrain avait été borné en 1958 par M. JUNQUET Géomètre avec l'accord de M. Jules SAVE et de M. EVRARD Maire.

Ce document n'est jamais parvenu au Cadastre ou chez un notaire.

Les nouvelles parcelles cadastrées sont :

- n° 677 pour la commune,

- n°678 pour les héritiers SAVE.

## **7) Forêt communale**

L'ONF a fait parvenir à la commune la proposition d'assiette de coupe de bois pour 2020 : parcelles 7 et 14.

Nous n'avons pas reçu à ce jour le projet du futur plan d'aménagement.

Le conseil municipal décide à l'unanimité de reporter la parcelle 7 de l'assiette de coupe dans l'attente du plan d'aménagement de la forêt communale qui doit être réalisée par l'ONF.

## **8) Agence des Routes – Conseil Départemental**

Le 25 septembre, nous avons reçu M. Jérôme BONNECARRERE Responsable pour le Département de l'Agence Val d'Adour, il était accompagné de M. DAIPRA Technicien.

Nous avons évoqué avec lui nos différents problèmes évoqués en Conseil Municipal « trafic poids lourds, signalisation, pont de l'Adour, marquage au sol... »).

Concernant le marquage au sol, il a indiqué que même s'il se situe sur une route départementale, il est de la responsabilité de la commune. Nous pouvons toutefois bénéficier d'un financement à 50 % tous les 3 ans.

Il conviendrait de voir également avec la CCAM.

Le Département a précisé qu'il ne traite plus les ruisseaux, et qu'il convient de voir avec les utilisateurs du droit d'eau. Le foncier appartient au Département mais pas le passage de l'eau.

## **9) Demande subvention Conseil Régional**

Le 24 septembre Madame PERALDI Conseillère Régionale est venue à Tostat avec Frédéric RE voir la micro-crèche « Les Pitchouns » (visite des structures de la CCAM).

Elle a indiqué que la Région pouvait aider les communes si nous avons des besoins particuliers.

Suite aux problèmes techniques et surcoût financier pour la restauration de notre salle multiservices, nous transmettrons à Madame PERALDI un dossier pour un complément de subvention.

## **10) Réorganisation Finances Publiques**

Le 26 septembre à Rabastens lors d'une réunion des maires, M. AZAM Trésorier de la CCAM en place à Maubourguet de la réorganisation des Finances Publiques a informé et a indiqué qu'il quittera cette fonction au 31 décembre.

La Trésorerie de Vic en Bigorre fermera le 31 décembre 2019. Le bâtiment sera rendu à la commune de Vic en Bigorre.

M. AZAM est nommé Conseiller du Trésor auprès des 72 communes de la CCAM pour 2 ans. Notre commune sera administrée par la Trésorerie de Maubourguet.

Dans 2 ans toutes les communes du département seront rattachées à Tarbes.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'exprimer son opposition à cette réorganisation.

## **11) Chapelle – parcelle n°61**

Lors de la visite de M. LEFEUVRE Technicien au service du Cadastre, la situation cadastrale de la Chapelle située à proximité de l'église a été évoquée.

Après recherches, il a transmis les documents en sa possession : Le terrain est propriété de la commune

(n°467).

La chapelle était située sur la parcelle d'assise de l'ancien cimetière avant l'aménagement routier.  
Il convient de rattacher cette parcelle au cimetière communal.

## 12) Questions diverses

- ✚ Loyer licence IV de M. Gérard SAVE : Il propose, si la commune est intéressée, de louer cette licence à la mairie.
- ✚ Remerciements aux élus (Hervé, Yves, Bruno) et aux bénévoles (Thierry DUCLOS, François ERRANDONEA) pour leur participation à la rénovation de la cantine.
- ✚ Travaux réalisés :
  - point lumineux arrêt bus scolaire,
  - réfection toiture cimetière,
  - travaux en forêt par le Lycée Agricole de Vic en Bigorre.

Fait à Tostat, le 14 octobre 2019

Le maire,

B. LUSSAN

**MME FISCHER**

**M. GARCIA**

**M. MALLET**

**M. MARTIGNIER**

**M. MORA**

**M. PELAEZ**

**MME SARNIGUET**

**M. SOULES**

**M.TORRES**